

## Urbanisme Saint-Maximin

---

**De:**  
**Envoyé:** lundi 6 mai 2024 12:38  
**À:** urbanisme@st-maximin.fr  
**Objet:** Enquête publique modification 3 / A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

Bonjour,

Je constate que les bricolages de la commune autour de cette enquête publique se poursuivent avec la pose d'un avis d'enquête publique sur le site de projet en cours d'enquête.

Or :

- l'avis affiché ne respecte pas le formalisme défini par l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique (format A2)
- un affichage en cours d'enquête ne saurait se substituer aux obligations ordinaires d'affichage (15 jours minimum avant le début de l'enquête, et constaté par procès-verbal d'une personne assermentée, procès-verbal joint au dossier administratif d'enquête publique et visé par le commissaire-enquêteur).

Cet affichage préalable n'ayant pas été fait, cette enquête publique est donc illégale.

Au regard des nombreux errements constatés depuis le début de cette enquête publique, il me semble qu'il est de votre responsabilité de commissaire enquêteur de constater cette illégalité.

Mr Jean Pierre